

Potentiel, efficacité et limites de la foresterie participative

Communication présentée à l'occasion de la

“18ième Réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo en Belgique”

Bruxelles, 27-28 novembre 2018

Pr Cédric Vermeulen



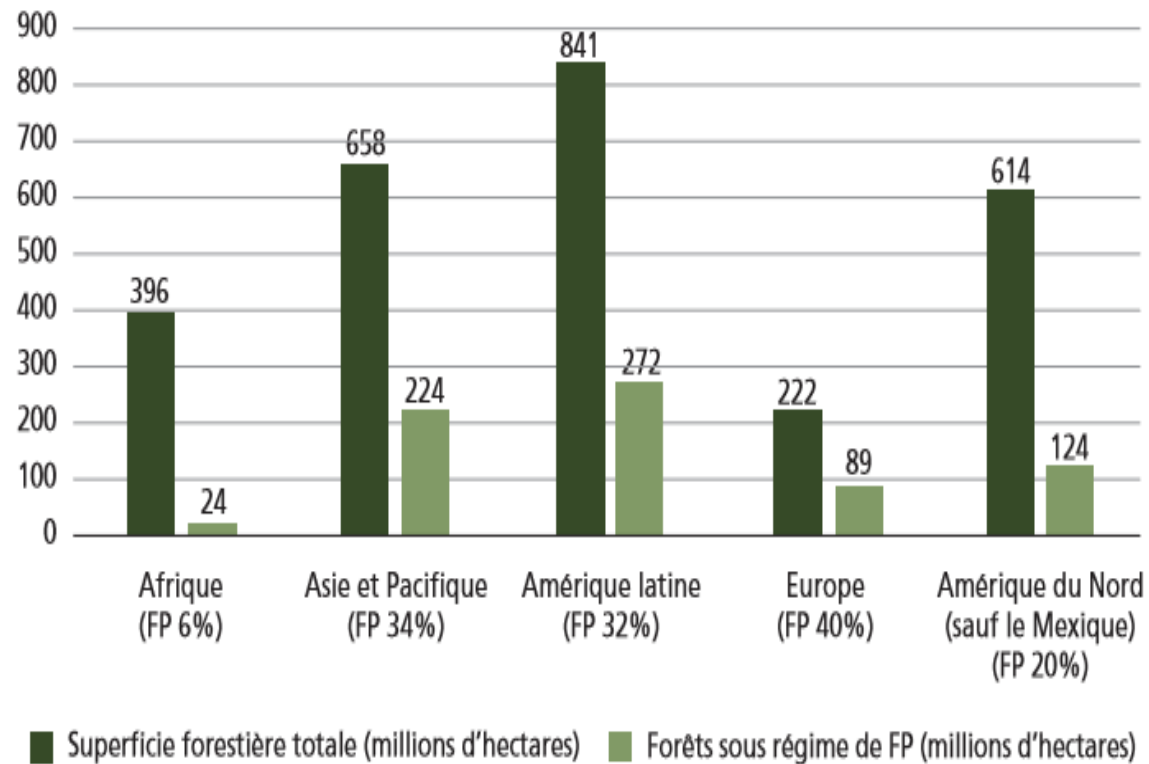


- **Foresterie sociale** : selon Von stieglitz (2001), la «foresterie sociale» recouvre une foresterie qui inclut une dimension «sociale», qu'elle soit socialement intégrée, qu'elle contribue au développement social ou qu'elle contribue au changement social.
- **Foresterie participative** : Selon la FAO, La foresterie participative fait référence aux processus et mécanismes qui permettent aux personnes qui sont directement concernées par l'utilisation des ressources forestières d'être impliquées dans les prises de décision concernant tous les aspects de la gestion des forêts allant de l'aménagement des ressources à la formulation et la mise en oeuvre des cadres institutionnels.
- **Foresterie communautaire** : Toujours selon la FAO, d'une manière plus spécifique la foresterie communautaire fait référence à une composante de la foresterie participative qui se focalise sur *les communautés* locales comme acteur principal assurant la pérennité de la gestion forestière.





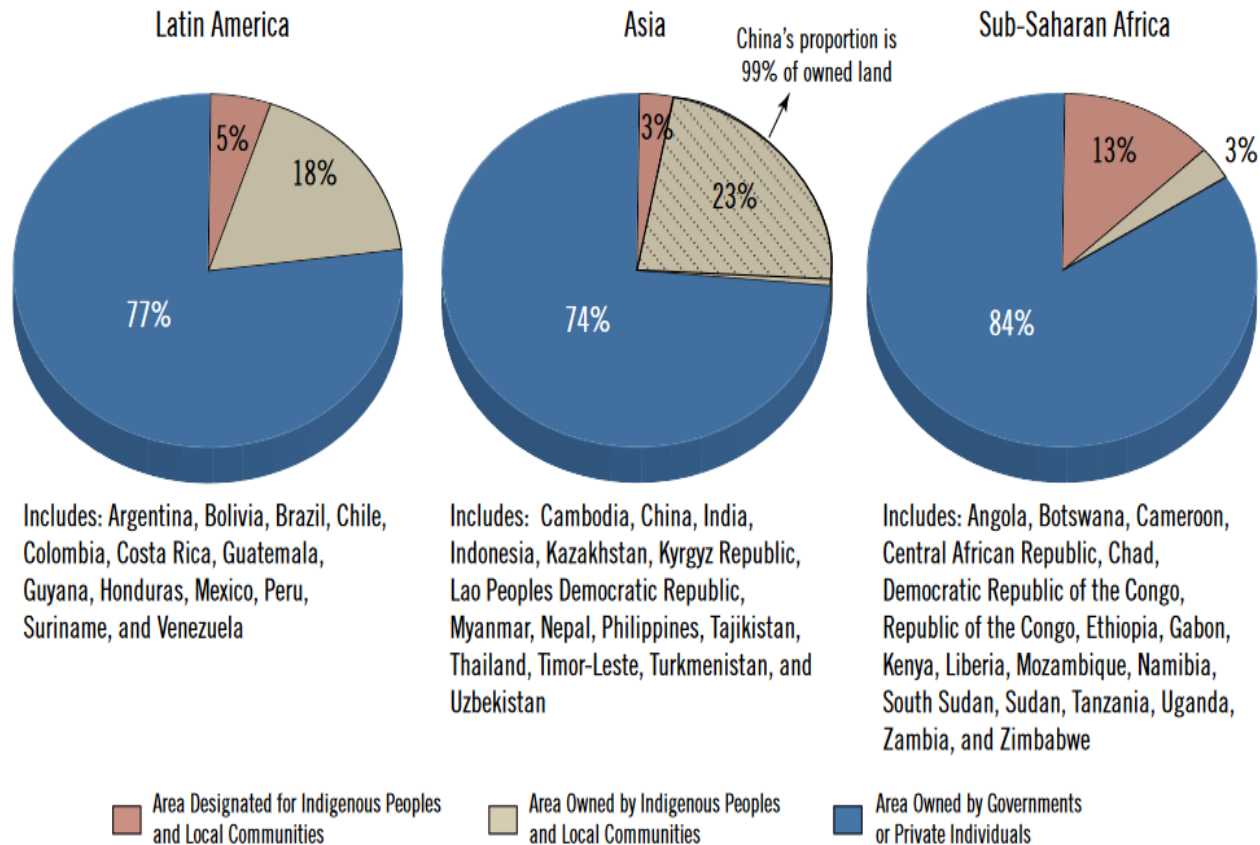
FIGURE 2
Superficie forestière sous régime de FP, par région



FAO (2015)



Figure 3 Breakdown by Region



RRI (2015)

3. Avantages et limites



- La foresterie participative permet de tenir compte des aspirations des communautés
- Des dizaines de milliers de communautés mobilisées à travers le monde
- Crée des contextes favorables à la résolution des conflits de concurrence sur les ressources naturelles
- Augmente souvent la cohésion et le capital social
- Arène de conflit du politique local
- Lieu d'émergence des droits des peuples indigènes
- Source d'emplois et parfois de revenus
- Effet sur une meilleure gestion du couvert forestier non encore prouvés (Amérique latine ou Asie)



3. Avantages et limites



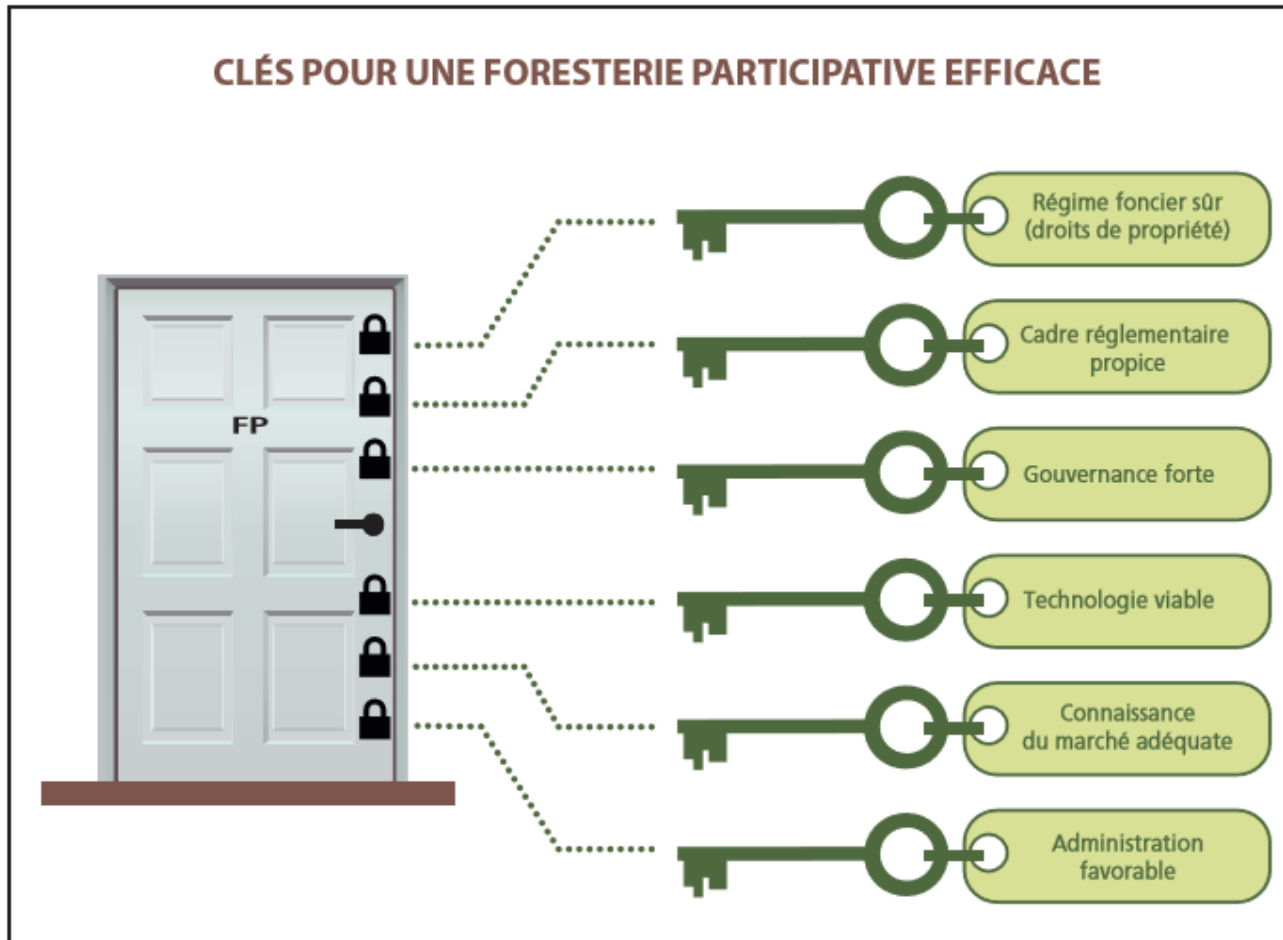
- La foresterie participative encourage la participation des femmes et promeut l'égalité des sexes
- Sa contribution à la réduction de la pauvreté dépend de chaque contexte
- Déploiement fortement dépendant de la volonté étatique et administrative
- Cartographie, reconnaissance et enregistrement préalables des occupations actuelles et droits coutumiers rarement effectifs
- Modèles différents essentiellement quant au niveau de dévolution (municipal ou communautaire) et quant à la nature de ce qui est partagé (droit sur le sol, droit de gestion, rente ou droit de décision)

En Afrique centrale :

- Peu de partage de la rente et du droit de décision
- Partout l'usufruit sur la ressource, jamais le foncier
- « Focalisation » sur le village comme unité de travail



CLÉS POUR UNE FORESTERIE PARTICIPATIVE EFFICACE



FAO (2015)

4. Comment progresser?



Promouvoir de nouveaux modèles :

- Jardins urbains partagés
- Agroforêts des ménages
- Concessions 2.0
- Forêts des groupes auto-déterminés
- Forêts collectives de conservation
- Territoires des communautés...



Merci pour votre attention

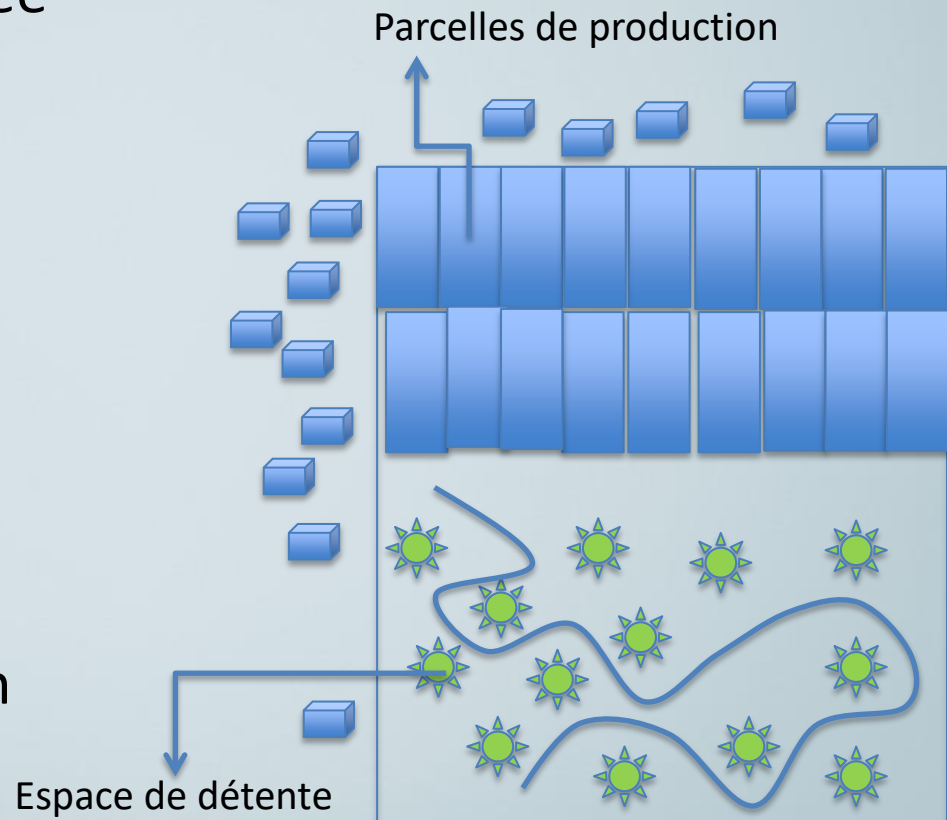


Avec la contribution de Nature + asbl et avec des illustrations tirées de l'ouvrage « Regards croisés sur la foresterie communautaire » (Photos J-L Doucet, J-Y De Vleeschouwer, Cédric Vermeulen).

Contact : cvermeulen@uliege.be

Toutes les publications de notre unité
sont téléchargeables sur ORBI :
<https://orbi.ulg.ac.be>

- *Jardins urbains partagés*
- Dans les zones périurbaines à expansion rapide et peu planifiée
- Espaces mixtes de détente, protection du couvert et de production
- Parcelles de production en location aux particuliers
- Co-gestion entre pouvoir communal, représentants des riverains et locataires
- ROI aux mains de la co-gestion

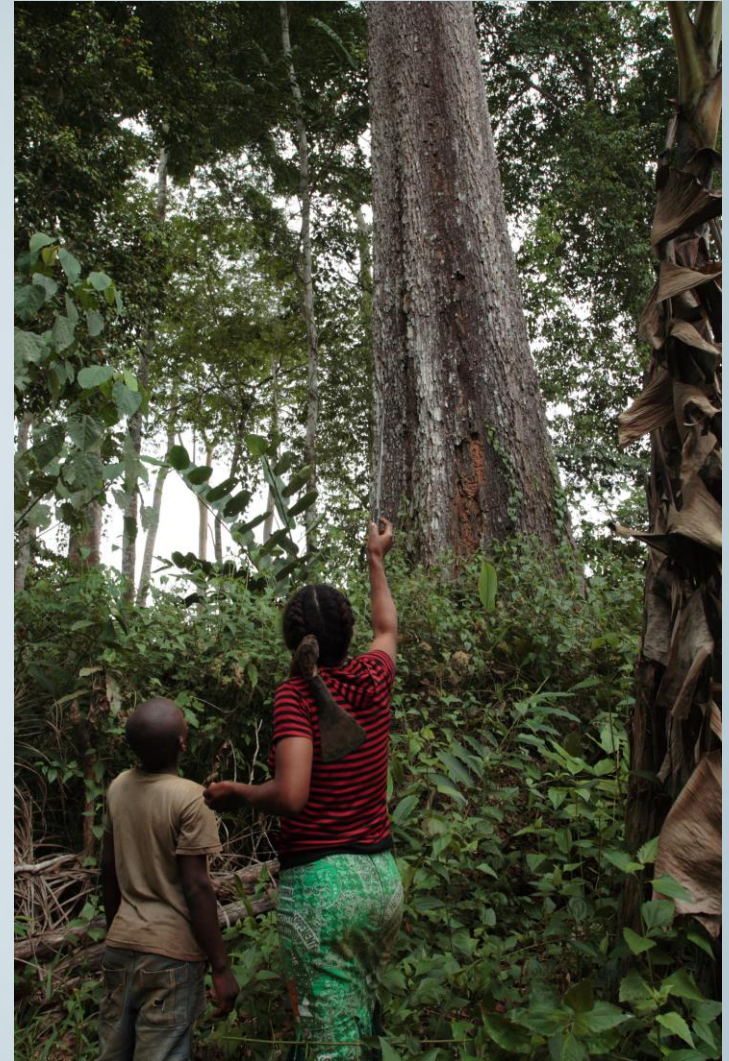


- *Bosquets de reboisement participatifs*
- En périphérie des villes en espaces déforestés
- Parcelles de reboisements individuelles en blocs contigus
- PFNL, miel, Acacia-Manioc...
- Titre foncier individuel « allégé » ou propriété des arbres
- Comité de représentants des propriétaires possédant droit de gestion et de décision.



Modèle de Kipushi, RDC. Photo K. Dainou

- *Agroforêts des ménages*
- En zone forestière (dégradée ou non), dans la mosaïque Jachères/forêts/cacaoyères
- Prévenir la saturation foncière et le défrichement définitif, sécuriser les producteurs
- Attribuées au niveau du ménage
- 25 ha par ménage dans un rayon de 5 km autour du village
- Titre foncier individuel « allégé » et « couplé »
- Héritable en un seul bloc



- *Forêts des groupes autodéterminés*
- En zone forestière (dégradée ou non)
- Dédiées à des groupes autodéterminés (chasseurs, exploitants artisanaux, tontines...)
- Forêts permanentes (exploitation légère, écotourisme, exploitation PFNL...)
- 100-5000 ha
- Titre provisoire lié à l'exploitation
- Plans très simples de gestion (basés sur des normes simples)
- Co-gestion groupe/administration

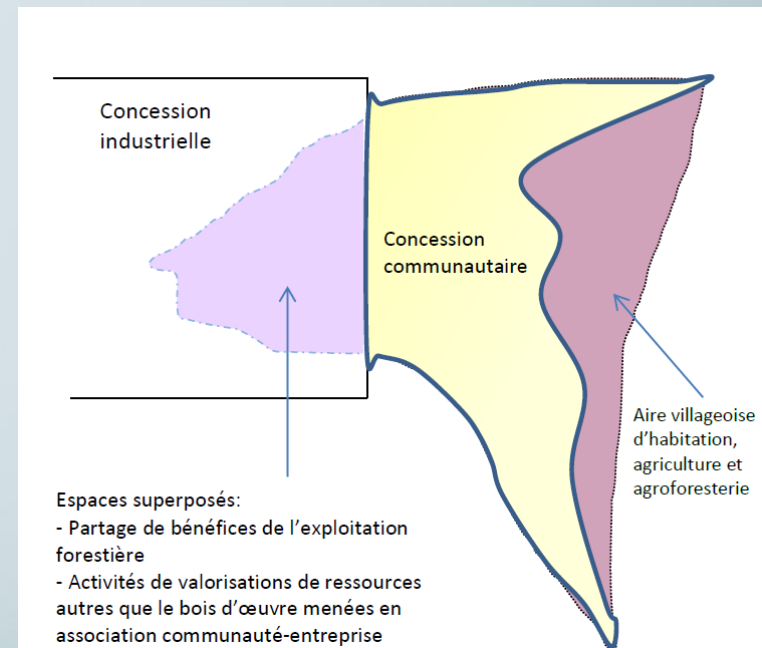


- *Forêts collectives de conservation*
- En zone forestière
- Attribuées à une ou plusieurs communautés de résidence
- Forêts permanentes à exploitation minimaliste (écotourisme, recherche, chasse commerciale...)
- Pouvoir décisionnel fort partagé avec l'administration
- Clé de répartition des bénéfices et paiements pour services environnementaux
- Surveillance participative



- *Concessions 2.0*

- Karsenty & Vermeulen 2016
- Evolution du modèle concessionnaire actuel
- Reconnaissance de la superposition des droits
- Pouvoir décisionnel partagé (concessionnaire/administration/villages riverains) pour toutes ressources autres que le bois
- Clé de répartition des bénéfices et paiements pour services environnementaux
- Superpositions d'activités économiques
- « Comités de finage » pour défendre les droits inclus



- *Territoires des communautés*
- Modèle le plus complet
- Territoires autonomes gérés par les communautés
- Possession intégrale du foncier
- Attribuées à l'échelle de plusieurs communautés de résidence
- Gestion intégrale, pas de co-gestion, avec respect du cadre légal initial
- Zonage par et pour les populations
- Obligation de financer assistance technique



Répartition dans l'espace

